



J ai voler de l argent mais mon employeur croit que j ai pris plus

Par **malinwaa**, le **02/12/2009** à **10:09**

Bonjour, rnvoila cela fait trois mois que je me suis fait prendre pour vol dans la caisse de mon employeur. rnils n ont pas porter plainte mais mon fait signer un papier declarant que j avait bien pris 40 euro a chaque fois que je faisait la caisse. et un autre papier pour metre fin a mon contrat comme un accord. rn3 mois apres:rnil me demande de repasser chez eux il me disent qu il ont un trou dans le budget de 100000 euro mais qu il ne trouve pas ou est le probleme. rnmais il savent que j ai prit de l argent dans la caisse mais estime que j ai pris environ 10 000 euro et que la seul preuve qui ont c est la fois ou il m ont pris la main dans le sac avec 30 euro marquer d une croix sur le billet j ai reconnu les fait pour sa et avouer que j ai pris de temps en temps de l argent. rnmais ils croient que chaque fois que j ai supprimer une vente c etai pour prendre l argent(et c est faux) peuvent il prendre sa en compte si il me traîne en proces? rnrnpour le reste de l argent il m ont poser plein de question sur les autres. rnet maintenant je doit trouver tout ce qui ma sembler bizarre comme geste de mes ancien college. aussi non il me traîne en justice rnrnje me suis fait virer le jour des fait il y a un peu moins de 3 mois comme un accord donc sans faute grave, mais comme il y a des actionnaires dans la boite il ne sont pas content des 100000 euro de perte et veulent m en tenir rigueur sans preuve ont il le droit? rnrndeja merci pour votre reponsernrnps: je regrette mon geste et sa detruit ma vie

Par **jeetendra**, le **02/12/2009** à **10:32**

[fluo]Ordre des avocats[/fluo]rnPalais de Justicern13, Avenue du Peuple Belgern59800 LILLERNTéléphone: 03.20.12.16.90rnrn[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE VALENCIENNES[/fluo]rn21 rue Capron - 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNESrnTél. : 03 27

42 71 44
Bonjour, votre affaire est sérieuse et exige rapidement l'assistance d'un avocat, contactez l'Ordre des Avocats le plus proche pour une consultation, courage à vous, bonne journée.

Par **malinwaa**, le **04/12/2009** à **09:33**

bon il viens de me dire que pour l instant il ne me traine pas en justice mais il va encore faire des recherche.
combien temps temps peuvent ils me faire attendre?